

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1109-2018 SUR LES PROJETS
PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE (P.P.C.M.O.I.) – 9755-9765, ROUTE MARIE-VICTORIN**

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. QUE le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 11 février 2025, le premier projet de résolution numéro 2024-173, pour le P.P.C.M.O.I. du 9755-9765, route Marie-Victorin.
2. QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, concernant ce premier projet de résolution, le 18 mars 2025 à 18 h 00, à la mairie de la Ville, située au 5000 route Marie-Victorin. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse et la directrice des Services juridiques et greffe expliqueront les motifs de cette demande, énonceront les conséquences de son adoption et entendront les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.
3. **IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE : 9755-9765, route Marie-Victorin**

Zones concernées : H1-143, RU1-147 et RU2-146

Zones contiguës : H1-139, P2-168, RU2-144, CS1-155 et RU1-145

L'illustration des zones est annexée au présent avis.

4. **NATURE DE LA DEMANDE**

Autoriser des usages correspondant à la définition de la classe d'usages « commerce récréotouristique (classe 9) » soit les usages spécifiques suivants : « Établissement avec salle de réception ou de banquet » et « Autres activités spécialisées de restauration », sur le lot 4 812 910.

5. Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Pour connaître les détails du projet, vous devez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 587-5901, poste 222, ou vous présenter à la mairie durant les heures de bureau.

Donné à Contrecœur, ce 28 février 2025.



Éléa Claveau, notaire, OMA
Directrice des Services juridiques et greffe

